Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20251211-2025_12_04A-DE

Département
ILLE-ET-VILAINE

Arrondissement
REDON

Commune
PANCÉ

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

## Séance du 11/12/2025

| Référence |
|---|
| **2025_12_04A** |

| Objet de la délibération |
|---|
| Demande de subvention DETR 2026 – DSIL 2026 – Fonds Vert 2026 / Eco-réhabilitation d'un bâti ancien en logements et cabinet infirmer |

| Nombre de conseillers | | |
|---|---|---|
| En exercice | Présents | Votants |
| 15 | 8 | 13 |

| Date de la convocation |
|---|
| 05/12/2025 |

| Date d'affichage |
|---|
| 16/12/2025 |

| Vote |
|---|
| **A l'unanimité**<br><br>Pour : 13<br>Contre : 0<br>Abstention : 0 |

Affaire inscrite à l'ordre du jour

Transmis en Préfecture
Le :

Publication ou notification
Le :

L'an 2025 le 11 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. PILARD Jean-François, Maire

**Présents** : M. PILARD Jean-François, Maire, Mmes : BOURHIS Isabelle, JUSTAL Maryline, LE NAGARD Marie-Dominique, ROLLAND Bérénice, MM : GORRE Onen, GUINARD Pierre, TEILLARD Louis.

**Excusé(s) ayant donné procuration :**
Mme DESSE Florence à M. PILARD Jean-François, M. BALAIS Cyril à M. GUINARD Pierre, M. CARPENTIER Alexandre à Mme BOURHIS Isabelle, Mme POINTET Pauline à Mme LE NAGARD Marie-Dominique, M. TULANE Jean à M. TEILLARD Louis

**Absents** : Mme LE HEN Nathalie et M. TULANE Loïc

Formant la majorité des membres en exercice

**Secrétaire de séance** : Mme ROLLAND Bérénice

**Objet de la délibération** : Demande de subvention DETR 2026 – DSIL 2026 – Fonds vert 2026 / Eco-réhabilitation d'un bâti ancien en logements et cabinet infirmer

Dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux et de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local 2026, ainsi que du Fonds Vert 2026, il est proposé à l'assemblée de déposer le dossier suivant : Eco-réhabilitation d'un bâti ancien en logements et cabinet infirmer.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Approuve la réalisation des travaux
- Approuve les modalités de financement annexées
- Décide de solliciter une subvention au titre de la DETR et de la DSIL 2026, ainsi que du fonds Vert 2026et auprès de tout autre organisme susceptible d'octroyer une participation financière dans le cadre de ce projet
- Mandate Monsieur Le Maire pour constituer le(s) dossier(s) de demande de subvention.

Cette délibération annule et remplace la délibération n°035-213502123-20251211_2025_12_04-DE

Envoyé en préfecture le 21/04/2026
Reçu en préfecture le 21/04/2026
Publié le
ID : 035-213502123-20251211-2025_12_04A-DE

Pour copie conforme
Le Maire,
Jean-François PILARD

